



# APPEL À MANIFESTER

Montreuil, 27 février 2025

**JOURNÉE DE MOBILISATION NATIONALE  
DU 20 MARS**

## RETRAITÉS CHEMINOTS, POUR NOS DROITS ET NOS REVENDICATIONS, TOUTES ET TOUS MOBILISÉS !

Dans un contexte de régression sociale, où les retraités sont à nouveau la cible d'attaques du Gouvernement et du patronat, la CGT, dans une démarche unitaire, appelle les cheminots retraités à participer en masse aux manifestations du 20 mars organisées dans toutes les régions, pour nos droits et la revalorisation des pensions, pour la reconquête de la Sécurité sociale et gagner un régime spécial de branche !

Cette année 2025 va marquer les 80 ans de la Sécurité sociale. 80 ans que le Capital n'a de cesse de la combattre, n'ayant jamais accepté de voir une partie de la richesse créée par le travail lui échapper. Il cherche à s'accaparer cette manne financière au travers de l'assurantiel comme les Complémentaires Santé Obligatoires (CSO) ou la capitalisation pour les retraites qui revient en force ces derniers jours. Depuis son arrivée en 2017, E.Macron mène une politique violente contre notre socle social, au service de ses alliés de la finance. La nomination de F.Bayrou comme Premier ministre s'inscrit dans la continuité cette politique de régression sociale ! Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS), qui avait été censuré en fin d'année, a été ratifié par le 49.3 confirmant cette volonté politique d'affaiblir notre système solidaire !

Ambroise Croizat, Ministre du travail, communiste et Secrétaire Général de la CGT Métallurgie déclarait en 1945 lors de la présentation de cette loi : « Rien ne pourra se faire sans vous. [...] La Sécurité sociale n'est pas qu'une affaire de lois et décrets. Elle implique une action concrète sur le terrain, dans la cité, dans l'entreprise. Elle réclame vos mains... ». Nous mesurons combien ces propos sont d'actualité aujourd'hui, et c'est cette démarche que nous voulons élargir et que nous porterons le 20 mars. C'est cette construction collective qui a fait que la Sécurité sociale fait partie de notre patrimoine français.

**Il nous faut œuvrer pour conquérir une Sécurité sociale intégrale, une « nouvelle Sécu » propriété de ses cotisants sur la base salaire socialisé.**

Ce schéma d'une Sécurité sociale intégrale ne doit pas être confondu avec notre revendication « d'un remboursement intégral » des dépenses de santé, reprise sous le vocable d'un remboursement à « 100 % des dépenses de santé » par les régimes obligatoires, une revendication à l'opposé du « RAC O » (reste à charge O euro) mise en place par Macron par un transfert obligatoire de remboursement vers les complémentaires santé, à condition que le bénéficiaire soit lui-même adhérent d'une mutuelle ou d'une complémentaire santé quand on sait que 700 000 retraités n'ont pas de complémentaire santé !

Les « complémentaires santé », dont la conduite repose sur les règles de la concurrence, du marché et du profit sont rendues obligatoires. Ce qui conduit ceux qui n'ont pas les moyens de « s'acheter » une protection sociale complémentaire à renoncer aux soins.



C'est ce qui risque d'arriver aux retraités cheminots avec la mise en place d'une Complémentaire Santé Obligatoire (CSO) pour les cheminots statutaires, imposée par la direction SNCF avec l'accord de la CFDT, de l'UNSA et de SUD-Rail, qui rompt la solidarité intergénérationnelle, au risque d'exclure un peu plus de retraités de l'accès aux soins, du droit à se soigner, du droit à la santé, dégradant ainsi leur pouvoir d'achat. C'est aussi l'avenir même de notre régime spécial de prévoyance qui est menacé tout comme ses prestations spécifiques. Notons également que les Prestations Spécifiques Non-Pérennes (PSNP) principalement utilisées par les retraités, sont également menacées avec le risque de les voir transférées sur la CSO, conduisant à en exclure les retraités ! Continuons d'affirmer notre opposition à la CSO et son retrait pour les statutaires !

Dans le même temps, la loi pour un nouveau pacte ferroviaire de 2018 a instauré la fin des embauches au Statut à la SNCF et donc la fermeture du régime spécial de retraite et de prévoyance des cheminots mettant en péril son financement. **La Fédération CGT des Cheminots porte l'extension du régime spécial de prévoyance à l'ensemble des cheminots de la branche ferroviaire.** Une revendication qui permettrait d'améliorer les droits des salariés tout en combattant le dumping social porté par l'ouverture à la concurrence, véritable privatisation, en assurant un socle de droits identiques pour tous les cheminots de la branche ferroviaire.



Cette extension du régime spécial de prévoyance à l'ensemble des cheminots de la branche ferroviaire rentre aussi dans le cadre plus global **d'amélioration des droits des salariés du ferroviaire à travers la revendication d'un Nouveau Statut du Travail Cheminot (NSTC)** prenant en compte les conditions de travail, la rémunération, le temps de travail...et les retraités sont concernés.

De leur embauche à la fin de vie, les cheminots doivent pouvoir bénéficier des prestations servies par le régime spécial de prévoyance et ainsi avoir accès aux cabinets médicaux SNCF pour les consultations, bilans de santé, vaccinations, examens biologiques ou radiologiques, suivis post-professionnels, actions de préventions...sans restriction d'âge. Cela permettrait aux presque 2 000 affiliés qui ont déclaré, en 2023, à la CPRP ne pas avoir de médecin traitant, de pouvoir continuer à se soigner sans avoir à déboursier de frais supplémentaires car hors parcours de soins.

Notre bataille sur l'extension du régime spécial de prévoyance doit aussi se conjuguer avec celle pour obtenir l'arrêt des fermetures des cabinets médicaux, la réouverture de ceux qui ont été fermés et l'ouverture de nouveaux cabinets, avec le recrutement des personnels médicaux et paramédicaux nécessaires à leur bon fonctionnement. À ce jour, 88 cabinets médicaux sont présents sur le territoire avec de fortes disparités régionales.

### **Le 20 mars 2025, mobilisés dans l'unité, agissons pour exiger :**

- **Le rattrapage de la baisse du pouvoir d'achat** avec comme première mesure une revalorisation immédiate des pensions de 10 % ;
- **Une Sécurité sociale intégrale** qui couvre l'ensemble des aléas de la vie de la naissance à la mort ;
- **Un financement de la Sécurité sociale** basée sur la cotisation sociale ;
- **La suppression des exonérations** de cotisations sociales.



**Dans le même temps, les retraités cheminots, avec la CGT, revendiqueront de nouveaux droits pour toutes et tous :**

- **Extension du régime spécial**, de ses garanties, de sa couverture, de l'accès aux cabinets médicaux et de la médecine générale et spécialiste à toutes et tous les cheminots en activité ou retraités, quels que soient leur statut et leur entreprise pour stopper le dumping social.